

Une attaque russe contre la Roumanie

Il ne s'agit que d'incidents locaux

Bucarest, 17 juin. — Le journal "Dimineata" annonce que dans la nuit du 4 au 5 juin, la patrouille de gardes-frontières roumaines du poste Malu Tigintului, sur le Danube, a été attaquée à coups de fusil par un groupe de bolchevistes russes, qui avaient réussi à passer le fleuve sans être aperçus. La patrouille roumaine a répondu par des salves, et les bolchevistes de l'autre rive du fleuve ont ouvert un feu nourri de mitrailleuses sur un front de deux kilomètres. Le poste voisin de Nezora accouru et les Roumains réussirent à réduire au silence les bolchevistes.

A l'aube, on trouva les cadavres de trois bolchevistes russes sur le territoire roumain, deux autres cadavres avaient été emportés par les soldats roumains, qui se retiraient en barques sur l'autre rive.

Dans la nuit du 6 juin, les bolchevistes attaquèrent à coups de fusil le poste des gardes-frontières d'Ataki. La patrouille roumaine riposta et tout d'abord eut du mal à repousser les rouges, mais quelque temps après, ceux-ci recommencèrent à tirer et la fusillade entre les deux rives dura jusqu'au matin.

Selon toutes probabilités, les faits relatés ici sont des incidents locaux et dont on ne peut nullement conclure à un plan d'attaque générale bolcheviste contre la Roumanie.

Au Congrès des Poudres

UN VOTE EN FAVEUR D'UNE FEDERATION UNIQUE DES TRAVAILLEURS DE L'ETAT

Paris, 17 juin. — Le Congrès de la Fédération ouvrière des poudreries et raffineries de France, a discuté hier la question de l'orientation syndicale. Le débat a été clos par l'adoption d'un ordre du jour s'élevant contre toute exclusion, mais il demande à tous les syndicats de respecter la discipline syndicale, et fait confiance à la C. G. T. pour mener l'action nécessaire afin d'améliorer le sort de la classe ouvrière.

Le Congrès a également voté le principe d'une Fédération unique de tous les travailleurs de l'Etat.

Au Congrès des Tabacs

LES REVENDICATIONS

Paris, 17 juin. — Le Congrès du personnel ouvrier des tabacs a poursuivi aujourd'hui, à la Bourse du Travail, l'étude de ses revendications. Il a adopté des vœux concernant l'indemnité d'assistance en cas de maladie, les congés annuels (vingt-et-un jours payés), la suppression de la semaine de travail de dix heures, et l'augmentation des retraites.

"La Robe", conte nouveau par "Monsieur de Féraudy"

L'ETAT UN MONSIEUR TRES BIEN ET UNE PETITE FEMME NAIVE...

Il y a trois mois, une petite femme de Montmartre était, dans une brasserie du boulevard de Cléry.

Un monsieur très bien, d'une parfaite élégance, s'en vient hier amicale conversation : il offre une consommation et se dit être M. de Féraudy, de la Comédie-Française. Voilà notre petite femme éberluée. Tout en causant, le soi-disant de Féraudy en arrive à lui déclarer qu'il la trouve si gentille, si fort à son gré, qu'il veut lui faire cadeau d'une robe; indiquera-t-elle accepter ?

— Mais comment donc, monsieur, avec plaisir.

Le couple s'en va dans un magasin de la place Clichy; la petite femme choisit une robe et entrant dans le salon d'essayage, confie le vêtement qu'elle porte et son sac à un généreux monsieur qui pudiquement, reste hors le salon.

Et quand la petite femme, jolie comme un cœur, dans sa belle robe, sort du salon d'essayage, plus personne !

La naïve enfant avait été la proie d'un habile filou.

Hier, elle reconnaissait sa vieille robe sur le dos d'une femme qui l'avait achetée à une brocanteuse.

L'affaire en est là, et on recherche le monsieur très bien, d'une élégance parfaite qui se fait passer auprès des petites femmes pour M. de Féraudy, de la Comédie-Française.

Un an après

L'AUTEUR D'UN CRIME EST ARRETE

Paris, 17 juin. — Dans la nuit du 5 au 6 juillet 1920, l'Algérien Orahman, demeurant avenue Michel, à Saint-Ouen, était trouvé mort, la gorge tranchée, sur le

Une réunion du Conseil de la Société des Nations

Genève, 17 juin. — La première journée de la session du Conseil de la Société des Nations a été marquée par un événement capital, qui est la publication de la lettre adressée aux Etats-Unis par M. Da Cunha, ambassadeur du Brésil, à Paris, agissant en sa qualité de président du Conseil de la Société des Nations.

M. Da Cunha écrit que le Conseil considère comme essentiel que les Alliés étendent aux Etats-Unis la prochaine assemblée, entre eux et le gouvernement américain, un accord complet afin qu'il puisse examiner les termes des mandats.

L'accord complet est demandé aux Alliés et à l'Amérique

Genève, 17 juin. — La première journée de la session du Conseil de la Société des Nations a été marquée par un événement capital, qui est la publication de la lettre adressée aux Etats-Unis par M. Da Cunha, ambassadeur du Brésil, à Paris, agissant en sa qualité de président du Conseil de la Société des Nations.

M. Da Cunha écrit que le Conseil considère comme essentiel que les Alliés étendent aux Etats-Unis la prochaine assemblée, entre eux et le gouvernement américain, un accord complet afin qu'il puisse examiner les termes des mandats.

Une protestation allemande

On sait qu'un nombre des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil figurent les protestations allemandes contre la présence de troupes françaises et l'emploi de la monnaie française dans la Sarre.

M. Raux, président de la commission du gouvernement de la Sarre est attendu à Genève, c'est lui qui réitéra la thèse du gouvernement allemand en cette matière.

Ajoutons que le Conseil, devant être le 17 juin, ne pourra que sur la base de ce nouveau fait une importance particulière.

Le suicide mystérieux de la petite fiancée

UN DETAIL TROUBLANT

Paris, 17 juin. — Le docteur Ecoffet, au domicile duquel, rue Saint-Lazare, Mlle Royer a été trouvée morte d'un coup de poignard dans le cœur, a été entendu, cet après-midi, par M. de Galardo, et confronté avec M. Jollivet, ami du concierge de la maison, M. Guillaume, qui a déposé sur un fait sur lequel l'instruction s'efforce de faire la lumière.

MM. Guillaume et Jollivet ont affirmé qu'avant de les informer du drame qui venait de se dérouler dans son appartement, le docteur Ecoffet avait quitté l'immeuble et n'était revenu que dix minutes après. Ce n'est qu'à ce moment qu'il prévit les deux hommes que Mlle Royer était morte d'un coup mortel à la poitrine. Il était alors 10 heures moins 10, et le concierge, M. Guillaume, touchant le cadavre de la jeune fille, le trouva froid.

Le docteur Ecoffet n'oppose pas de démenti aux deux témoins; il dit ne pas se souvenir d'avoir quitté la maison après le drame.

"J'étais, dit-il, affolé par ce drame et effrayé, quand je vis ma fiancée morte, elle, que je venais de quitter une minute auparavant; ne me doutant de rien, je descendis l'escalier dans un demi état de somnambulisme. On me dit que je suis sorti dans la rue et que ce n'est qu'à mon retour que j'ai prévenu le concierge; tout cela est possible, certainement vrai, puisqu'il y a deux témoins. Quant à moi, je ne me souviens pas de ce détail."

Le juge a ensuite entendu Mme Ecoffet mère, qui a dîné ce soir avec son fils et sa fiancée, laquelle est allée la reconduire au tramway. Il était 9 heures 20 quand la jeune fille la quitta pour rentrer rue Saint-Lazare, où, une demi-heure après, elle se suicidait.

Le juge d'instruction va très prochainement clore son enquête.

Le nouveau régime des boissons hygiéniques

LES DEGREVEMENTS PROPOSES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

La Commission parlementaire des finances, après avoir longuement étudié le projet concernant l'abaissement des droits de circulation sur les boissons hygiéniques, propose à la Chambre un dégrèvement par hectolitre de 4 francs pour les vins qui seront imposés à 15 fr. au lieu de 19, de 1 fr. pour les piquettes, de 1 fr. 50 pour les cidres, poirés, hydromels, de 0 fr. 20 pour les bières. Le dégrèvement — estimé au total à 170 millions — ne portera que sur la part de l'Etat, la part des communes dans les droits de circulation n'étant pas modifiée.

En conséquence, les droits de circulation ou de fabrication seraient ainsi fixés :

	Part de l'Etat	Part de Comm.	Tot.
Vins	10	5	15
Piquettes	1	5	6
Cidre, poirés, hydrom.	5	250	750
Bières	150	0 90	2 40

En outre, seront affranchis du double droit de consommation, pour la quantité d'alcool comprise entre 15 et 18 degrés, les vins doux naturels préparés.

La distribution des lettres et des journaux va être rétablie le dimanche

Sous ce titre, un journal parisien se dit en mesure d'annoncer comme très prochaine, la généralisation de la distribution des lettres et des journaux le dimanche.

Il ajoute que des ordres vont être donnés immédiatement pour que dans les communes où les lettres seules sont distribuées, les journaux le soient aussi.

La guerre d'Irlande

ON SE BAT A DUBLIN

Londres, 17 juin. — Une fusillade nourrie a réveillé, la nuit dernière, la population de Dublin. L'affaire, sur laquelle on n'a que très peu de détails, paraît avoir commencé par des coups de revolver tirés vers 11 heures, sur le poste qui garde les ruines du bâtiment des douanes récemment incendié. Le poste riposta, des renforts lui furent envoyés et, une demi-heure plus tard, le crépitements des mitrailleuses retentissait un peu partout, tandis que des tanks et des automobiles blindées patrouillaient sans relâche.

Ce qu'il y a de plus extraordinaire c'est que bien que des milliers de coups de feu aient été tirés, on ignore combien il y a eu de victimes, et même s'il y en a eu.

LES SINN-FEINERS DETRUISENT LES POSTES D'AIGUILLAGE

Londres, 17 juin. — La nuit dernière, des bandes de sinn-feiners ont attaqué des postes d'aiguillage dans la banlieue de Londres, et essayé d'y mettre le feu, après avoir ligoté et hâlonné les employés qui se trouvaient dans ces postes. Huit postes d'aiguillage ont été ainsi détruits. La police a arrêté ce matin qu'elle a effectué sept arrestations.

Les mineurs du Borinage et le travail du lundi

ILS VONT LE REPRENDE, MAIS SOUS CERTAINES CONDITIONS

Les ouvriers mineurs du Borinage se sont réunis pour examiner la décision prise par le comité national des mines de reprendre le travail le lundi et de travailler six

Les crédits des Régions libérées

Près de 914 millions sont affectés au département du Nord

La Commission de répartition du crédit de 3 milliards 500 millions mis à la disposition des départements victimes de l'invasion allemande, pour 1921, vient de se réunir au Ministère des Régions libérées, sous la présidence de M. Loucheur.

MM. Hayer, sénateur; Groussou, député, et le docteur Bourdon, conseiller général, maire de Boules, représentaient le département du Nord.

L'arrêté des travaux effectués en 1920 et non payés s'élevait, au 28 février dernier, à 25 millions en matière industrielle et 478 millions en matière non industrielle.

Après examen, la Commission décide d'affecter, hors contingent, aux divers départements, le moitié de l'arrêté présenté, soit : 70 millions en matière industrielle et 239 millions en matière non industrielle.

En outre, la Commission affecte, pour le département du Nord, pour l'exercice 1921, sous réserve des sommes payées à ce jour : 295.000.000 francs pour les dommages industriels; 619.432.000 francs pour les dommages non industriels.

M. Loucheur a déclaré, en fin de séance, qu'il ne désespérait pas d'obtenir du Ministère des Finances, un crédit supplémentaire pour payer le complément de l'arrêté.

Les mineurs anglais veulent continuer la grève

DANS UN ETAT GRAVE

Bruxelles, 17 juin. — Une quarantaine d'ouvriers, qui travaillaient au tunnel de Remirsel, commune de la province de Liège, ont été pris, dans le courant de l'avant-dernière nuit, d'une grave indisposition.

Des médecins, appelés d'urgence, constatèrent qu'il s'agissait d'un commencement d'asphyxie causé par l'oxyde de carbone.

Voici comment on explique l'accident. La locomotion qui amène au tunnel les wagons chargés de matériel utilisait du charbon de mauvaise qualité. C'est celui-ci qui fut cause de tout.

Hier après-midi, un mieux sensible s'est manifesté dans l'état de la plupart des malades. Certains d'entre eux se trouvent encore dans un état assez grave, mais on espère toutefois les sauver.

Le faux chèque de la banque du Congo

SON AUTEUR INNOCENT LE FONCTIONNAIRE QUI AVAIT ACCUSE

Bruxelles, 17 juin. — A la suite d'un nouvel interrogatoire subi hier par le nommé Van Hooren, un coup de théâtre s'est produit.

Celui-ci, en effet, avait avoué que c'était lui qui avait fabriqué le faux chèque encaissé à la Banque du Congo. Il a, au surplus, déclaré que son directeur, M. Collet, qui avait accusé, n'était pour rien dans cette affaire et qu'en agissant comme il l'avait fait, il n'avait voulu que se venger de son chef.

En conséquence de ces déclarations, M. Collet a été remis immédiatement en liberté.

La bizarre vengeance d'un ouvrier valenciennois

IL SE FRAPPA DE DEUX COUPS DE BASOIN ET EN ACCUSA SON EX-MAITRESSE

Vers 11 h. 20 du matin, Maurice Fromont, 35 ans, chômeur, 5, rue des Hoppes, à Valenciennes, se présentait au poste de police. Il déclara qu'il venait d'être frappé par son ex-maitresse, Mathilde Fauvieux, rue Derrèze-la-Tour, de deux coups de couteau au bras gauche.

La police enregistrée sa déclaration et se mit à la recherche de Mathilde Fauvieux.

Elle fut trouvée au domicile de son ex-maitresse, M. Redaud, commissaire, confronta alors Fromont avec son ex-maitresse, qui déclara qu'elle avait abandonné son ancienne maîtresse, et l'avait accusé alors qu'il s'était porté lui-même des coups de couteau au bras gauche.

Ces blessures sont d'ailleurs sans gravité. Fromont sera poursuivi devant le Tribunal Correctionnel pour outrages à magistrat.

Après la danse, la mort

UNE FILLETTE DE 15 ANS S'EST NOYEE A PONT-A-VENDIN

Mme Roland tient un estaminet à la gare de Pont-à-Vendin, où l'on danse aux sons d'un "crin-crin". Il y a quelques jours, elle envoya sa fille aînée, Jeanne, âgée de 15 ans, faire une course à Lens. A son retour, cette dernière dansa avec les clients comme de coutume, mais elle paraissait triste et préoccupée. Elle dit à l'un de ses danseurs qu'elle allait se noyer, et peu après elle disparut. On n'attacha pas d'abord une grande importance à ses paroles, mais comme elle ne repara pas, on s'inquiéta de cette disparition.

La malheureuse jeune fille avait mis son projet à exécution. On vient, en effet, de retirer son cadavre de la rivière. On ignore le motif de ce suicide.

Brûlée vive

UNE SEPTUAGENAIRE D'HEM EST MORTE

Mme Maria Decottignies, 72 ans, ménagère, demeurant à Hem, rue de Lille, 111, était occupée à allumer son feu. Un bloc de charbon incandescent tomba sur le sol dans lequel elle aperçut et communiqua le projet à exécution. Quand on s'occupa pour secourir la malheureuse, elle était telle une torche vivante.

M. le docteur Leborgne, appelé à lui donner ses soins, ordonna son transfert à l'hôpital de la Fraternité. Elle y est décédée hier à 2 heures et demie.

Les crédits des Régions libérées

Près de 914 millions sont affectés au département du Nord

La Commission de répartition du crédit de 3 milliards 500 millions mis à la disposition des départements victimes de l'invasion allemande, pour 1921, vient de se réunir au Ministère des Régions libérées, sous la présidence de M. Loucheur.

MM. Hayer, sénateur; Groussou, député, et le docteur Bourdon, conseiller général, maire de Boules, représentaient le département du Nord.

L'arrêté des travaux effectués en 1920 et non payés s'élevait, au 28 février dernier, à 25 millions en matière industrielle et 478 millions en matière non industrielle.

Après examen, la Commission décide d'affecter, hors contingent, aux divers départements, le moitié de l'arrêté présenté, soit : 70 millions en matière industrielle et 239 millions en matière non industrielle.

En outre, la Commission affecte, pour le département du Nord, pour l'exercice 1921, sous réserve des sommes payées à ce jour : 295.000.000 francs pour les dommages industriels; 619.432.000 francs pour les dommages non industriels.

M. Loucheur a déclaré, en fin de séance, qu'il ne désespérait pas d'obtenir du Ministère des Finances, un crédit supplémentaire pour payer le complément de l'arrêté.

Les crédits des Régions libérées

Près de 914 millions sont affectés au département du Nord

La Commission de répartition du crédit de 3 milliards 500 millions mis à la disposition des départements victimes de l'invasion allemande, pour 1921, vient de se réunir au Ministère des Régions libérées, sous la présidence de M. Loucheur.

MM. Hayer, sénateur; Groussou, député, et le docteur Bourdon, conseiller général, maire de Boules, représentaient le département du Nord.

L'arrêté des travaux effectués en 1920 et non payés s'élevait, au 28 février dernier, à 25 millions en matière industrielle et 478 millions en matière non industrielle.

Après examen, la Commission décide d'affecter, hors contingent, aux divers départements, le moitié de l'arrêté présenté, soit : 70 millions en matière industrielle et 239 millions en matière non industrielle.

En outre, la Commission affecte, pour le département du Nord, pour l'exercice 1921, sous réserve des sommes payées à ce jour : 295.000.000 francs pour les dommages industriels; 619.432.000 francs pour les dommages non industriels.

M. Loucheur a déclaré, en fin de séance, qu'il ne désespérait pas d'obtenir du Ministère des Finances, un crédit supplémentaire pour payer le complément de l'arrêté.

Les crédits des Régions libérées

Près de 914 millions sont affectés au département du Nord

La Commission de répartition du crédit de 3 milliards 500 millions mis à la disposition des départements victimes de l'invasion allemande, pour 1921, vient de se réunir au Ministère des Régions libérées, sous la présidence de M. Loucheur.

MM. Hayer, sénateur; Groussou, député, et le docteur Bourdon, conseiller général, maire de Boules, représentaient le département du Nord.

L'arrêté des travaux effectués en 1920 et non payés s'élevait, au 28 février dernier, à 25 millions en matière industrielle et 478 millions en matière non industrielle.

Après examen, la Commission décide d'affecter, hors contingent, aux divers départements, le moitié de l'arrêté présenté, soit : 70 millions en matière industrielle et 239 millions en matière non industrielle.

En outre, la Commission affecte, pour le département du Nord, pour l'exercice 1921, sous réserve des sommes payées à ce jour : 295.000.000 francs pour les dommages industriels; 619.432.000 francs pour les dommages non industriels.

M. Loucheur a déclaré, en fin de séance, qu'il ne désespérait pas d'obtenir du Ministère des Finances, un crédit supplémentaire pour payer le complément de l'arrêté.

Les crédits des Régions libérées

Près de 914 millions sont affectés au département du Nord

La Commission de répartition du crédit de 3 milliards 500 millions mis à la disposition des départements victimes de l'invasion allemande, pour 1921, vient de se réunir au Ministère des Régions libérées, sous la présidence de M. Loucheur.

MM. Hayer, sénateur; Groussou, député, et le docteur Bourdon, conseiller général, maire de Boules, représentaient le département du Nord.

L'arrêté des travaux effectués en 1920 et non payés s'élevait, au 28 février dernier, à 25 millions en matière industrielle et 478 millions en matière non industrielle.

Après examen, la Commission décide d'affecter, hors contingent, aux divers départements, le moitié de l'arrêté présenté, soit : 70 millions en matière industrielle et 239 millions en matière non industrielle.

En outre, la Commission affecte, pour le département du Nord, pour l'exercice 1921, sous réserve des sommes payées à ce jour : 295.000.000 francs pour les dommages industriels; 619.432.000 francs pour les dommages non industriels.

M. Loucheur a déclaré, en fin de séance, qu'il ne désespérait pas d'obtenir du Ministère des Finances, un crédit supplémentaire pour payer le complément de l'arrêté.

Les crédits des Régions libérées

Près de 914 millions sont affectés au département du Nord

La Commission de répartition du crédit de 3 milliards 500 millions mis à la disposition des départements victimes de l'invasion allemande, pour 1921, vient de se réunir au Ministère des Régions libérées, sous la présidence de M. Loucheur.

MM. Hayer, sénateur; Groussou, député, et le docteur Bourdon, conseiller général, maire de Boules, représentaient le département du Nord.

L'arrêté des travaux effectués en 1920 et non payés s'élevait, au 28 février dernier, à 25 millions en matière industrielle et 478 millions en matière non industrielle.

Après examen, la Commission décide d'affecter, hors contingent, aux divers départements, le moitié de l'arrêté présenté, soit : 70 millions en matière industrielle et 239 millions en matière non industrielle.

En outre, la Commission affecte, pour le département du Nord, pour l'exercice 1921, sous réserve des sommes payées à ce jour : 295.000.000 francs pour les dommages industriels; 619.432.000 francs pour les dommages non industriels.

M. Loucheur a déclaré, en fin de séance, qu'il ne désespérait pas d'obtenir du Ministère des Finances, un crédit supplémentaire pour payer le complément de l'arrêté.

Les crédits des Régions libérées

Près de 914 millions sont affectés au département du Nord

La Commission de répartition du crédit de 3 milliards 500 millions mis à la disposition des départements victimes de l'invasion allemande, pour 1921, vient de se réunir au Ministère des Régions libérées, sous la présidence de M. Loucheur.

MM. Hayer, sénateur; Groussou, député, et le docteur Bourdon, conseiller général, maire de Boules, représentaient le département du Nord.

L'arrêté des travaux effectués en 1920 et non payés s'élevait, au 28 février dernier, à 25 millions en matière industrielle et 478 millions en matière non industrielle.

Après examen, la Commission décide d'affecter, hors contingent, aux divers départements, le moitié de l'arrêté présenté, soit : 70 millions en matière industrielle et 239 millions en matière non industrielle.

En outre, la Commission affecte, pour le département du Nord, pour l'exercice 1921, sous réserve des sommes payées à ce jour : 295.000.000 francs pour les dommages industriels; 619.432.000 francs pour les dommages non industriels.

M. Loucheur a déclaré, en fin de séance, qu'il ne désespérait pas d'obtenir du Ministère des Finances, un crédit supplémentaire pour payer le complément de l'arrêté.

Les crédits des Régions libérées

Près de 914 millions sont affectés au département du Nord

La Commission de répartition du crédit de 3 milliards 500 millions mis à la disposition des départements victimes de l'invasion allemande, pour 1921, vient de se réunir au Ministère des Régions libérées, sous la présidence de M. Loucheur.

MM. Hayer, sénateur; Groussou, député, et le docteur Bourdon, conseiller général, maire de Boules, représentaient le département du Nord.

L'arrêté des travaux effectués en 1920 et non payés s'élevait, au 28 février dernier, à 25 millions en matière industrielle et 478 millions en matière non industrielle.

Après examen, la Commission décide d'affecter, hors contingent, aux divers départements, le moitié de l'arrêté présenté, soit : 70 millions en matière industrielle et 239 millions en matière non industrielle.

En outre, la Commission affecte, pour le département du Nord, pour l'exercice 1921, sous réserve des sommes payées à ce jour : 295.000.000 francs pour les dommages industriels; 619.432.000 francs pour les dommages non industriels.

M. Loucheur a déclaré, en fin de séance, qu'il ne désespérait pas d'obtenir du Ministère des Finances, un crédit supplémentaire pour payer le complément de l'arrêté.

Les crédits des Régions libérées

Près de 914 millions sont affectés au département du Nord

La Commission de répartition du crédit de 3 milliards 500 millions mis à la disposition des départements victimes de l'invasion allemande, pour 1921, vient de se réunir au Ministère des Régions libérées, sous la présidence de M. Loucheur.

MM. Hayer, sénateur; Groussou, député, et le docteur Bourdon, conseiller général, maire de Boules, représentaient le département du Nord.

L'arrêté des travaux effectués en 1920 et non payés s'élevait, au 28 février dernier, à 25 millions en matière industrielle et 478 millions en matière non industrielle.

Après examen, la Commission décide d'affecter, hors contingent, aux divers départements, le moitié de l'arrêté présenté, soit : 70 millions en matière industrielle et 239 millions en matière non industrielle.

En outre, la Commission affecte, pour le département du Nord, pour l'exercice 1921, sous réserve des sommes payées à ce jour : 295.000.000 francs pour les dommages industriels; 619.432.000 francs pour les dommages non industriels.

M. Loucheur a déclaré, en fin de séance, qu'il ne désespérait pas d'obtenir du Ministère des Finances, un crédit supplémentaire pour payer le complément de l'arrêté.

Les crédits des Régions libérées

Près de 914 millions sont affectés au département du Nord

La Commission de répartition du crédit de 3 milliards 500 millions mis à la disposition des départements victimes de l'invasion allemande, pour 1921, vient de se réunir au Ministère des Régions libérées, sous la présidence de M. Loucheur.

MM. Hayer, sénateur; Groussou, député, et le docteur Bourdon, conseiller général, maire de Boules, représentaient le département du Nord.

L'arrêté des travaux effectués en 1920 et non payés s'élevait, au 28 février dernier, à 25 millions en matière industrielle et 478 millions en matière non industrielle.

Après examen, la Commission décide d'affecter, hors contingent, aux divers départements, le moitié de l'arrêté présenté, soit : 70 millions en matière industrielle et 239 millions en matière non industrielle.

En outre, la Commission affecte, pour le département du Nord, pour l'exercice 1921, sous réserve des sommes payées à ce jour : 295.000.000 francs pour les dommages industriels; 619.432.000 francs pour les dommages non industriels.

M. Loucheur a déclaré, en fin de séance, qu'il ne désespérait pas d'obtenir du Ministère des Finances, un crédit supplémentaire pour payer le complément de l'arrêté.

Les crédits des Régions libérées

Près de 914 millions sont affectés au département du Nord

La Commission de répartition du crédit de 3 milliards 500 millions mis à la disposition des départements victimes de l'invasion allemande, pour 1921, vient de se réunir au Ministère des Régions libérées, sous la présidence de M. Loucheur.

MM. Hayer, sénateur; Groussou, député, et le docteur Bourdon, conseiller général, maire de Boules, représentaient le département du Nord.

L'arrêté des travaux effectués en 1920 et non payés s'élevait, au 28 février dernier, à 25 millions en matière industrielle et 478 millions en matière non industrielle.

Après examen, la Commission décide d'affecter, hors contingent, aux divers départements, le moitié de l'arrêté présenté, soit : 70 millions en matière industrielle et 239 millions en matière non industrielle.

En outre, la Commission affecte, pour le département du Nord, pour l'exercice 1921, sous réserve des sommes payées à ce jour : 295.000.000 francs pour les dommages industriels; 619.432.000 francs pour les dommages non industriels.

M. Loucheur a déclaré, en fin de séance, qu'il ne désespérait pas d'obtenir du Ministère des Finances, un crédit supplémentaire pour payer le complément de l'arrêté.

Les crédits des Régions libérées

Près de 914 millions sont affectés au département du Nord

La Commission de répartition du crédit de 3 milliards 500 millions mis à la disposition des départements victimes de l'invasion allemande, pour 1921, vient de se réunir au Ministère des Régions libérées, sous la présidence de M. Loucheur.

MM. Hayer, sénateur; Groussou, député, et le docteur Bourdon, conseiller général, maire de Boules, représentaient le département du Nord.

L'arrêté des travaux effectués en 1920 et non payés s'élevait, au 28 février dernier, à 25 millions en matière industrielle et 478 millions en matière non industrielle.

Après examen, la Commission décide d'affecter, hors contingent, aux divers départements, le moitié de l'arrêté présenté, soit : 70 millions en matière industrielle et 239 millions en matière non industrielle.

En outre, la Commission affecte, pour le département du Nord, pour l'exercice 1921, sous réserve des sommes payées à ce jour : 295.000.000 francs pour les dommages industriels; 619.432.000 francs pour les dommages non industriels.

M. Loucheur a déclaré, en fin de séance, qu'il ne désespérait pas d'obtenir du Ministère des Finances, un crédit supplémentaire pour payer le complément de l'arrêté.

Les crédits des Régions libérées

Près de 914 millions sont affectés au département du Nord

La Commission de répartition du crédit de 3 milliards 500 millions mis à la disposition des départements victimes de l'invasion allemande, pour 1921, vient de se réunir au Ministère des Régions libérées, sous la présidence de M. Loucheur.

MM. Hayer, sénateur; Groussou, député, et le docteur Bourdon, conseiller général, maire de Boules, représentaient le département du Nord.

L'arrêté des travaux effectués en 1920 et non payés s'élevait, au 28 février dernier, à 25 millions en matière industrielle et 478 millions en matière non industrielle.

Après examen, la Commission décide d'affecter, hors contingent, aux divers départements, le moitié de l'arrêté présenté, soit : 70 millions en matière industrielle et 239 millions en matière non industrielle.

En outre, la Commission affecte, pour le département du Nord, pour l'exercice 1921, sous réserve des sommes payées à ce jour : 295.000.000 francs pour les dommages industriels; 619.432.000 francs pour les dommages non industriels.

M. Loucheur a déclaré, en fin de séance, qu'il ne désespérait pas d'obtenir du Ministère des Finances, un crédit supplémentaire pour payer le complément de l'arrêté.

Les crédits des Régions libérées

Près de 914 millions sont affectés au département du Nord

La Commission de répartition du crédit de 3 milliards 500 millions mis à la disposition des départements victimes de l'invasion allemande, pour 1921, vient de se réunir au Ministère des Régions libérées, sous la présidence de M. Loucheur.

MM. Hayer, sénateur; Groussou, député, et le docteur Bourdon, conseiller général, maire de Boules, représentaient le département du Nord.

L'arrêté des travaux effectués en 1920 et non payés s'élevait, au 28 février dernier, à 25 millions en matière industrielle et 478 millions en matière non industrielle.

Après examen, la Commission décide d'affecter, hors contingent, aux divers départements, le moitié de l'arrêté présenté, soit : 70 millions en matière industrielle et 239 millions en matière non industrielle.

En outre, la Commission affecte, pour le département du Nord, pour l'exercice 1921, sous réserve des sommes payées à ce jour : 295.000.000 francs pour les dommages industriels; 619.432.000 francs pour les dommages non industriels.

M. Loucheur a déclaré, en fin de séance, qu'il ne désespérait pas d'obtenir du Ministère des Finances, un crédit supplémentaire pour payer le complément de l'arrêté.

Les crédits des Régions libérées

Près de 914 millions sont affectés au département du Nord

La Commission de répartition du crédit de 3 milliards 500 millions mis à la disposition des départements victimes de l'invasion allemande, pour 1921, vient de se réunir au Ministère des Régions libérées, sous la présidence de M. Loucheur.

MM. Hayer, sénateur; Groussou, député, et le docteur Bourdon, conseiller général, maire de Boules, représentaient le département du Nord.

L'arrêté des travaux effectués en 1920 et non payés s'élevait, au 28 février dernier, à 25 millions en matière industrielle et 478 millions en matière non industrielle.

Après examen, la Commission décide d'affecter, hors contingent, aux divers départements, le moitié de l'arrêté présenté, soit : 70 millions en matière industrielle et 239 millions en matière non industrielle.

En outre, la Commission affecte, pour le département du Nord, pour l'exerc